

Certificat d'Analyse(s)

*Annule et remplace Dossier
170807001575 01 du 11/08/2017*

Propriétaire : RAUX Elodie	RAUX Elodie
Elevage :	Les Chabaudière
Demandeur : RAUX Elodie	69700 GIVORS
Organisation : PRO	
Préleveur : MOREL Kevin (28013)	
Date de prélèvement : 31/07/2017	Date de réception : 07/08/2017
Nombre de prélèvements : 2	Nature des prélèvements : Buccal (brossette)
Espèce : CHAT	Race : PER - Persan
Date de naissance : 28/04/2016	Sexe : Femelle
Remarques : LOOF: 2017CE.591	

Identification génétique par ADN

Date d'exécution : 10/08/2017

Identification : MIRO MYSTIC DOLL/380260100493031 - Code ADN : FC14716									
FCA026	FCA069	FCA075	FCA105	FCA149	FCA201	FCA220	FCA229	FCA293	FCA310
154/156	103/109	136/136	195/197	124/128	143/159	208/212	166/168	187/187	126/136
FCA441	FCA453	FCA649	FCA678	ZSRY					
159/163	188/196	130/141	190/198	X/X					

L'identification génétique est réalisée par PCR (méthode ANAACR05) à l'aide de 15 marqueurs microsatellites, indiqués dans le tableau de résultats ci-dessus, validés scientifiquement au niveau international par l'ISAG (International Society for Animal Genetics). Ce panel de marqueurs répond à la version ISAG 2006 v2.1. Pour chaque marqueur, l'animal possède deux allèles symbolisés par des nombres. Une identification génétique ne peut être considérée comme valide et ne peut être transmise que si le nombre de marqueurs microsatellites génotypés est égal à un minimum de 9 marqueurs dont 8 du core panel.

Carte d'identité génétique / Genetic identity card

PHOTO

Code ADN : FC14716

Nom : MIRO MYSTIC DOLL

Identification : 380260100493031

Race : PER:Persan

Sexe : Femelle

Date de naissance : 28/04/2016



Genindexe
La génétique à votre service

FCA026	154/156	FCA069	103/109	FCA075	136/136	FCA105	195/197
FCA149	124/128	FCA201	143/159	FCA220	208/212	FCA229	166/168
FCA293	187/187	FCA310	126/136	FCA441	159/163	FCA453	188/196
FCA649	130/141	FCA678	190/198	ZSRY	X/X		

Fait à Loudéac, le 16/08/2017

Certificat d'analyse d'identification génétique- ANAACR 01 EN 02-
date:17/04/2013 - I.R:01

Ce compte-rendu ne concerne que les prélèvements soumis à analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Olivier Yvernogeu
Technicien PCR



Certificat d'Analyse(s)

*Annule et remplace Dossier
170807001575 02 du 11/08/2017*

Propriétaire : RAUX Elodie
Elevage : RAUX Elodie
Demandeur : RAUX Elodie Les Chabaudière
Organisation : PRO
Préleveur : MOREL Kevin (28013) 69700 GIVORS

Date de prélèvement : 31/07/2017
Date de réception : 07/08/2017
Nombre de prélèvements : 2
Nature des prélèvements : Buccal (brossette)
Espèce : CHAT
Race : PER - Persan
Date de naissance : 28/04/2016
Sexe : Femelle

Remarques : LOOF: 2017CE.591

Polykystose rénale (PKD)

Date d'exécution : 09/08/2017

Identification	Autres informations	Résultat
2 Code ADN : FC14716 Nom : MIRO MYSTIC DOLL Puce : 380260100493031	LOOF: 2017CE.591	NORMAL (+/+)

La présence de la mutation c.10063C>A présente sur le gène PKD1 est recherchée.

Cette mutation est responsable de la polykystose rénale (PKD) chez de nombreuses races de chats, incluant : Persans, Exotics, British shorthair et longhair, Burmillas, Scottish fold, Highland fold, Selkirk, ... et races apparentées. Le laboratoire décline toute responsabilité quant à l'interprétation d'un résultat de cette analyse réalisée sur une autre race que celles listées ci-dessus.

Pour des raisons de pertinence, ne seront mentionnés sur les pedigrees que les résultats des pathologies répertoriées pour la race telles qu'elles ont été validées par le conseil scientifique du LOOF. Cette mutation se transmet de manière autosomique dominante ; Les individus ayant reçu un allèle muté pourront développer la maladie plus ou moins tard et avec une intensité différente. Les individus ne possédant pas d'allèles mutés (génotype +/+) sont considérés comme sains.

NORMAL (+/+): animal homozygote normal, non porteur de la mutation

PORTEUR (+/-): animal hétérozygote porteur de la mutation

ATTEINT (-/-): animal homozygote atteint

*Ce compte-rendu ne concerne que les prélèvements soumis à analyse.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.*

Fait à Loudéac, le 16/08/2017

Olivier Yvernogeu
Technicien PCR

